

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES BATIMENTS
sur le préavis No 9/2023-2024
relatif à la demande de crédit complémentaire
au budget de fonctionnement 2024 pour la location de
locaux destinés à l'administration communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Bâtiments composée de Madame Nathalie Streit et de Messieurs Romain Hadorn, Fabrice Sutter et Claudio Greco s'est réunie le 26 février 2024.

Elle a rencontré le 21 février une délégation de la Municipalité composée de Messieurs Jean-Claude Bissat et Philippe Mundler. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs informations. La Commission des Bâtiments a pu visiter les locaux retenus et se faire une idée de la disposition des lieux.

Le projet de rénovation du bâtiment du Tilleul avance plus vite que planifié et les travaux devraient pouvoir débuter en août 2024 déjà, après approbation du crédit de construction par ce Conseil.

Dans ce cadre, la Municipalité a étudié plusieurs variantes de relogement de son administration communale pour une période transitoire de 2 ans. Des solutions ont été explorées tant sur la Commune de Vich, que sur les communes avoisinantes, tant chez des privés qu'auprès d'autres administrations. Une solution en containers (type Portakabin, similaires à ceux de l'école) a même été envisagée, sans convaincre par son prix et ses délais de mise en œuvre.

Le bâtiment identifié est approprié du fait de sa disponibilité, de sa situation, de sa surface, de son aménagement pour un coût raisonnable. Il dispose des places de parc nécessaires.

Malgré ces points très positifs, le bâtiment présente quelques inconvénients. L'isolation existante ne sera pas optimale ni en été, ni en hiver. Les sanitaires sont relativement sommaires. La totalité de la surface est répartie sur deux niveaux de surfaces ouvertes, ce qui pourrait nuire à la confidentialité des activités, notamment lors de séances ou pour l'accueil des citoyens.

Néanmoins, ce sont des locaux facilement accessibles à pied ou en voiture, disponibles de suite, situés sur le territoire communal.

Les aménagements prévus dans le préavis comprennent une petite cuisine, un coin pause pour le personnel, des rideaux, une climatisation et des modifications de l'installation électrique. L'ensemble du mobilier et de l'équipement actuel sera transféré et pourra être réutilisé, sans générer des frais supplémentaires.

La période de location convenue à ce jour avec le bailleur est de 2 ans, prolongeable une fois de 6 mois, ce qui correspond aujourd'hui à la durée du chantier prévue. Le préavis ne porte cependant que sur les 9 mois de location pour l'année en cours.

Le déménagement pourrait intervenir en juin et son coût est correctement prévu dans le budget 2024 voté en automne dernier. Les frais de fonctionnement du bâtiment provisoire ne devraient pas excéder les montants actuellement dépensés pour le fonctionnement du bâtiment du Tilleul.

La Commission considère que la solution retenue correspond aux besoins à court terme de notre Commune et, en l'état, et sur la base des informations dont elle dispose, vous recommande d'accepter le préavis No 9 2023/2024 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 pour la location de locaux destinés à l'administration communale.

Pour la Commission des Bâtiments du Conseil Communal de Vich,



Romain Hadorn



Claudio Greco



Nathalie Streit



Fabrice Sutter

Vich, le 26 février 2024